



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1120

Approbation d'une convention de dépôt d'œuvres du musée des Tissus de Lyon au Musée des beaux-arts de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1120 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE DEPOT
D'ŒUVRES DU MUSEE DES TISSUS DE LYON AU MUSEE
DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le groupement d'intérêt public Musées des tissus et des arts décoratifs a été créé le 1^{er} janvier 2019.

Il est né de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole-Saint-Étienne-Roanne et de l'Union interentreprises textiles Auvergne-Rhône-Alpes avec pour objectif de gérer les collections Musée de France ainsi que de d'exploiter et développer les activités du Musée des tissus et des arts décoratifs.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes porte des travaux de rénovation des bâtiments du musée en vue de son projet de renaissance, et le musée est fermé pour rénovation.

Il souhaite que ses collections restent, autant que possible, accessibles au public. C'est pourquoi il a entrepris un politique de dépôts et de prêts au sein d'autres institutions pendant cette période.

Ainsi, une quarantaine d'objets seront déposés au Musée des beaux-arts de Lyon permettant ainsi de présenter des œuvres sans équivalent et d'élargir le discours lors des médiations.

Les peintures, n'ayant pas d'équivalent dans la collection du Musée des beaux-arts, seront exposées afin de venir compléter le parcours permanent.

Les objets japonais seront quant à eux présentés à proximité des céramiques asiatiques ayant appartenu à Raphaël Collin, rendant compte de ce qui était recherché par les collectionneurs, en plein essor du japonisme.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce dépôt d'une durée de 5 ans.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de dépôt d'œuvres susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et le Musée des tissus et des arts décoratifs, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET